

Les 4 ÉTAPES du BIC

ÉTAPE 1

Appel à initiatives



Dépoz
out lidé !

Nou garde
si lé bon



ÉTAPE 2

Analyse en
cours

ÉTAPE 3

Vote
en cours



Alon voté !

Kissa la
gagné ?



ÉTAPE 4

Les lauréats



POUR PLUS D'INFOS

budgetcitoyen.departement974.fr

BIC

Budget Initiative Citoyenne

Avec vous,
construisons des projets citoyens

© Département de La Réunion - Mars 2024 - Images : Retro Verso / ZIZBY / Antoine Clain (Département)





Dans le cadre du plan de mandature 2021-2028, le Département a érigé en priorité son programme politique de proximité renforcée. Outre une volonté d'« aller vers » nos concitoyens pour les écouter et les accompagner, nous avons aussi souhaité leur donner la parole et les moyens d'agir, les inciter à être force de proposition et d'action dans l'intérêt de la Cité.

Le Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) est la traduction concrète de cette démarche de démocratie participative. Ce dispositif se veut être une véritable caisse à outils à disposition des Réunionnaises et des Réunionnais qui veulent accompagner le changement et le progrès, notamment dans le domaine de la lutte contre la vie chère, de la transition écologique et solidaire, de la culture et de l'action sociale.

Notre mandature s'inscrit sous le sceau d'un nouveau pacte de confiance que nous voulons sceller avec la population réunionnaise. Le Budget d'Initiative Citoyenne en est l'une des mesures concrètes que nous vous invitons pleinement à saisir et à faire prospérer.

Cyrille MELCHIOR
Président du Conseil départemental

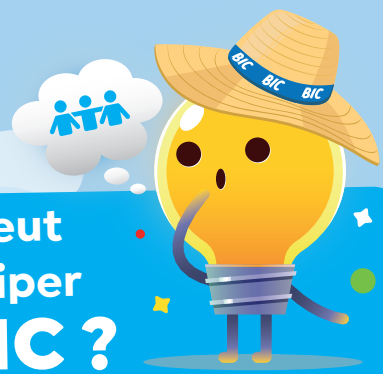
C'est quoi le **BIC** ?



Le BIC, ou Budget d'Initiative Citoyenne, offre à chaque Réunionnais la chance de devenir un acteur du changement en passant d'une idée à sa réalisation.

C'est un dispositif du Département dédié à l'implication citoyenne en faveur d'une action collective.

Qui peut participer au **BIC** ?



Citoyens, groupes de citoyens, associations, établissements scolaires, tout le monde est le bienvenu !

Chacun peut devenir acteur du changement pour améliorer le quotidien et le cadre de vie du plus grand nombre.

Quelles sont les conditions de participation ?



- Pour entrer dans la course, votre idée doit être 100 % locale, viser l'intérêt collectif des Réunionnais, être à but non lucratif et réalisable en 6 mois.

Transition écologique et solidaire, culture, patrimoine, action sociale, vie chère, mobilité, lutte contre les addictions, les discriminations et le harcèlement...

Ensemble, donnons vie à vos idées !

Comment sont sélectionnés les lauréats ?

Le Département analyse la faisabilité du projet et ensuite le soumet au vote de la population réunionnaise via une plateforme numérique.

